



AVENIR CYCLISTE ROGNONNAIS

Adhésion

Siège : Mairie - Place Jeanne d'Arc -13870 Rognonas – contact@ac-rognonais.com

SAISON 2023 / 2024

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Profession _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél fixe/ portable _____

Adresse e-mail _____

Activités pratiquées au sein du club :(cocher la ou les bonnes réponses)

Cyclotourisme : licence FFVELO non licencié(e)

Cyclosport : licence UFOLEP non licencié(e)

Sympathisant :

⇒ 1^{ère} adhésion ou renouvellement : questionnaire de santé (sauf pour les sympathisants)

Tarifs adhésion et licences :

Adhésion pour tous (avec assurance Responsabilité Civile AXA) : Pratiquant : 25 € - Sympathisant : 20 €

Licence UFOLEP sans assurance APAC : 33.87 € (+ carton 5 €)

Licence FFVELO avec assurance : se référer au tarif 2024 (plusieurs options possibles)

Pour tout nouveau licencié UFOLEP et FFVELO : une tenue offerte (un maillot + un cuissard).

Je reconnais avoir été informé :

- que l'ACR a souscrit une assurance pour l'association et l'ensemble de ses membres (garantie responsabilité civile, défense pénale et recours) ainsi que le stipule le code du sport art L-321.1. Ce contrat a été établi auprès de notre agent AXA
- de l'intérêt que présente un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer.
- de la possibilité de souscrire des garanties individuelles complémentaires (dommages corporels) proposées par notre assureur AXA. Un bulletin d'adhésion AXA et les tarifs des différentes options de garanties m'ont été remis ce jour.

J'autorise l'ACR à utiliser mon image en vue de promouvoir ses activités dans le cadre de l'association.

SECURITE :

Je reconnais également avoir été informé que lors des activités organisées par l'ACR, le respect du code de la route et le port du casque sont obligatoires.

Date et signature de l'adhérent :

Règlement reçu ce jour :€ par chèque (*espèces non acceptées*)

Adhésion et demande de licence à nous retourner impérativement avant le 30 novembre 2023